

# CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Transition énergétique :  
**la Commission européenne  
en manque d'ambition**

Comment développer  
**un projet d'énergie renouvelable  
créateur de valeur locale ?**

Travaux embarqués :  
**le décret finalement  
modifié**

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

## Lutter contre un mal grandissant

#113

HIVER 2016

# Les oubliés de la précarité énergétique

Par Marie Moisan, responsable de projets Précarité énergétique au CLER



Selon la dernière Enquête nationale logement (2013), 34 % des locataires en France sont en situation de précarité énergétique. Les ménages jeunes et les familles monoparentales sont également surreprésentés parmi les personnes les plus touchées par ce phénomène, qui concerne désormais 20 % de la population française. Malgré la création du programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'Habitat, un grand nombre de ménages concernés par la précarité énergétique ne reçoit pas le soutien des pouvoirs publics qui permettrait d'améliorer durablement leur situation.

Alors que sur le terrain, l'attention et les moyens sont plutôt focalisés sur la détection des ménages éligibles au programme Habiter Mieux (majoritairement des propriétaires occupants), les Départements enregistrent environ 300 000 demandes d'aide au titre d'un impayé d'énergie chaque année auprès du Fonds de solidarité pour le logement. La grande majorité de ces demandes émane de locataires. Puisque leurs bailleurs ont la possibilité de louer en France des passoires énergétiques sans aucune contrainte, la situation de ces ménages a peu de chance de s'améliorer. Dès lors, que faire de ces publics identifiés mais qui ne rentrent pas dans les cases des dispositifs existants ?

Il est urgent de faire entrer les « *passoires énergétiques* », ces logements inchauffables car non isolés, dans le champ de la non décence. D'abord, évidemment, pour aider les 3,5 millions de ménages locataires en précarité énergétique. Ensuite pour éviter que, faute de solutions sérieuses à mobiliser, les professionnels de terrain susceptibles de les accompagner ne se démobilisent et que les locataires ne sortent complètement des radars. D'oubliés des politiques publiques, ils deviendraient alors invisibles.

Pour lutter contre toutes les précarités énergétiques, il manque encore de nombreuses briques à l'édification d'un plan national ambitieux et global. L'éventail des mesures financières, techniques, réglementaires proposé doit s'étoffer pour s'adresser au plus grand nombre.

## SOMMAIRE

- 2 ÉDITO
- 3-12 LUTTER CONTRE UN MAL GRANDISSANT
- 13 TRIBUNE
- 14-16 ACTUALITÉS
- 17 COLLECTIVITÉS
- 18 VIE DU RÉSEAU
- 20 AGENDA + COUP DE CŒUR DE LA DOC'



CLER Infos  
édité par le CLER  
mundo-m -  
47, avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
info@cler.org  
[www.cler.org](http://www.cler.org)

### Directeur de la publication :

Joël Vormus

### Rédactrice en chef : Jane Mery

### Ont participé à ce numéro :

Esther Bailleul, Danyel Dubreuil, Bertrand Lapostolet, Stéphanie Lacombe, Jennifer Lavallé, Bruno Maresca, Marie Moisan, Amélie Mougey, Marie-Agnès Jallon, Marc Jedliscka

### Création & réalisation graphique :

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

### Illustration de couverture :

Stéphanie Lacombe/Picturetank

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'Ademe et du MEEM. Le contenu de CLER Infos ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Ademe et/ou du MEEM





## Lutter contre un mal grandissant

Confrontés à l'humidité des murs, au froid ou aux moisissures, aujourd'hui près de 12 millions de Français vivent dans un logement «*passoire*», qu'ils peinent ou renoncent à chauffer correctement faute de moyens. Les aider à améliorer leur habitat, à l'isoler et le rendre plus économe, est la première étape d'un vaste chantier : celui de la rénovation du bâti en France. Alors que le secteur résidentiel et tertiaire représente pas moins de 45 % de l'énergie finale consommée, les solutions techniques et financières pour relever ce défi de la transition énergétique existent et doivent se massifier. Destinées d'abord aux ménages les plus modestes, elles bénéficieront ensuite à tout le parc immobilier et à tous les publics. Comment remédier à la précarité énergétique ? Qui sont les acteurs mobilisés pour lutter contre ce mal grandissant ? Quels sont leurs outils ?

### 4 Dix ans de lutte contre la précarité énergétique

Par Jane Mery et Marie Moisan, du CLER – Réseau pour la transition énergétique

### 5 Un service local pour intervenir sur la maîtrise de l'énergie dans les logements

Par Bouchra Zeroual, responsable de projets au CLER – Réseau pour la transition énergétique

### 6 Le SLIME, un premier pas dans les foyers

Par Amélie Mougey, journaliste

### 7 Trois questions à Isolde Devalière

chef de projet précarité énergétique à l'Ademe

### 8 Les évolutions réglementaires en cours

Par les chargés de projets Précarité énergétique du CLER – Réseau pour la transition énergétique

### 9 Qu'est-ce qu'un logement décent ?

Question à Bertrand Lapostolet, responsable de programme à la Fondation Abbé Pierre

### 10 « Le programme Habiter Mieux fonctionne et doit être pérennisé »

Interview de Vincent Perrault, responsable du programme Habiter Mieux à l'Agence nationale de l'habitat

### 12 Les multiples bénéfices de la rénovation des passoires énergétiques

Par Danyel Dubreuil, animateur de l'initiative « Rénovons! »



# Dix ans de lutte contre la précarité énergétique

Par Jane Mery et Marie Moisan, du CLER – Réseau pour la transition énergétique

**En 2005, un nombre de plus en plus important de professionnels de l'action sociale, de l'habitat et de l'énergie sont confrontés au phénomène de précarité énergétique et l'observent prendre de l'ampleur sur le terrain. Pour y remédier, ils commencent à s'organiser en réseau et à formuler des propositions d'actions. Dix ans plus tard, pas moins de 900 membres ont rejoint le mouvement national au sein du Réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL).**

**A**u départ, l'idée était «modeste», se souvient Didier Chérel. Responsable de la précarité énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) dès 1998, il constate que les animateurs des fonds sociaux d'aide aux travaux sur l'énergie, alors déployés dans 15 départements, sont isolés et ne communiquent pas ensemble : «Il fallait répandre les bonnes pratiques, et faciliter les échanges entre ces acteurs travaillant à la confluence de diverses thématiques : énergie, logement et précarité.» Le CLER entreprend alors de piloter et d'animer ce réseau RAPPEL embryonnaire, soutenu financièrement par l'Ademe et la Fondation Abbé Pierre.

## Décloisonner les corps de métier

Le réseau commence à aider les professionnels à trouver des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique. En mutualisant et en diffusant les outils existants, en partageant les expériences de terrain, il permet de faire monter en compétences les acteurs intervenant auprès des ménages, et d'améliorer le dialogue et la compréhension entre eux. Pour Sandrine Buresi, alors salariée de Gefosat et administratrice du CLER, ce découlement des corps de métier est essentiel : «La précarité énergétique est un sujet par nature transversal. Par exemple, il implique pour une collectivité d'articuler le travail de différents services. EDF, thermiciens, travailleurs sociaux... cela aurait été stupide de continuer à travailler chacun de notre côté ou d'être mis en concurrence, alors que nous étions tous confrontés à la même problématique.»

Le réseau devient rapidement un lieu de dialogue et d'échange informel entre

les têtes de réseau, où se discute la stratégie à mettre en œuvre pour que la précarité énergétique devienne un véritable enjeu des politiques publiques. Sur la base d'un manifeste «Habitat, Précarité sociale et Énergie» paru en 2005 qui fait l'objet d'une conférence de presse dans les locaux de la Fondation Abbé Pierre, le réseau appelle à «une politique cohérente, active et dotée de moyens à la hauteur des ambitions dans un contexte de crise du logement, de crise sociale et de forte hausse des coûts de l'énergie». Il entreprend pour cela de répertorier les politiques et les outils législatifs réglementaires et financiers dédiés à la précarité énergétique, et peaufine son expertise.

## «Lutter contre la précarité énergétique fait partie des objectifs de notre politique énergétique»

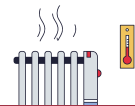
En 2009, les membres du RAPPEL écrivent une lettre ouverte adressée aux parlementaires, étonnés de ne voir débattu nulle part le sujet de la précarité énergétique au cours du Grenelle de l'environnement. Un groupe de travail piloté par l'Agence nationale de l'habitat et la Fondation Abbé Pierre est alors constitué dans le cadre du Plan Bâtiment Durable. Ce travail collectif sur trois mois - premier du genre dans un cadre «officiel» - aboutira fin 2009

à la rédaction d'un rapport détaillant une série de propositions. Rapidement, une définition officielle de la précarité énergétique est adoptée et inscrite dans la loi «Grenelle 2». La création d'un Observatoire national de la précarité énergétique est également annoncée et le programme Habiter Mieux (voir interview page 10) voit le jour.

## Définir la précarité énergétique

En 2016, dix ans après avoir initié le dialogue sur la thématique de la précarité énergétique en France, Didier Chérel constate le succès du RAPPEL qui réunit désormais pas moins de 900 membres. «L'importance de ce réseau valide aux yeux des pouvoirs publics qu'il est important d'agir sur cette question», estime-t-il aujourd'hui. Auparavant inexistant, le phénomène de «précarité énergétique» a d'abord été nommé, il est désormais inscrit noir sur blanc dans les textes de loi. «On mesure aujourd'hui le chemin parcouru quand on lit le premier article de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Lutter contre la précarité énergétique fait partie des objectifs de notre politique énergétique, argumente Sandrine Buresi. Ce chemin a été parcouru relativement vite.»

Cela donne de l'espoir pour les nombreux défis qu'il reste à relever : avec 500 000 précaires énergétiques supplémentaires en deux ans, le nombre de personnes aux revenus modestes qui ne parviennent pas à se chauffer décemment ou à payer leurs factures est malheureusement toujours en hausse. Un chiffre qui démontre à lui seul l'intérêt d'agir collectivement pour lutter contre ce fléau.



# Un service local pour intervenir sur la maîtrise de l'énergie dans les logements

Bouchra Zeroual, chargée de projets Précarité énergétique au CLER

Le réseau RAPPEL a permis de créer des dispositifs d'action pour lutter contre la précarité énergétique. Parmi ses réalisations : le SLIME. Ce « service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie » est un outil d'animation territoriale au service des collectivités. Il a pour vocation de créer une dynamique locale autour de la question de la précarité énergétique en répondant au premier défi qui est l'identification des ménages.

## Guichet unique

Ce « guichet unique » au niveau local doit centraliser les signalements de ménages qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement. Grâce à une visite à domicile et à un diagnostic « socio-technique », un chargé de visite tente de comprendre la situation et propose dans un premier temps d'installer des petits équipements d'économie d'énergie, avant de proposer des solutions durables et adaptées à chacun, comme des travaux de rénovation énergétique.

Dès 2011, plusieurs structures membres du réseau procèdent déjà ainsi mais il manque un portage national pour déployer le dispositif et essayer tant que possible la méthode. Pour cela, le CLER parvient à monter un projet européen, en partenariat avec sept structures issues de divers Etats-mem-

**Le SLIME doit centraliser les signalements de ménages qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement.**

bres. Pendant trois ans, Achieve teste et développe plusieurs outils, notamment des formations dédiées aux chargés de visites afin de les aider à prendre contact avec les personnes et à établir ce diagnostic, à la fois social et énergétique,

de leur situation. En France, ce prototype du programme SLIME est d'abord développé avec le GERES et Croix-Rouge Logiscité (anciennement IDEMU) à Marseille et Plaine-Commune.

## CEE précarité énergétique

En 2012, pour poursuivre plus largement son déploiement, le SLIME répond à l'appel à projets Certificats d'économies d'énergie (CEE) du ministère de l'Environnement dont il est l'un des lauréats, et devient alors officiellement un programme d'information dans le cadre de ce dispositif. En 2016, il devient le premier programme CEE « précarité énergétique ». Aujourd'hui, 24 collectivités (conseils départementaux, conseil régional, intercommunalités, communes) et établissements (CCAS et syndicats d'énergie) mettent en œuvre un SLIME. En trois ans, il a déjà permis d'accompagner plus de 6000 ménages vers une solution adaptée et a vocation à poursuivre plus largement son déploiement.

**Pour aller plus loin : [www.lesslime.fr](http://www.lesslime.fr)**



## EN RÉSISTANCE, CONTRE LE FROID

Regard sans fard sur la précarité énergétique, ce reportage réalisé fin 2015 par la photographe Stéphanie Lacombe et le sociologue Bruno Maresca a été soutenu par la Fondation Abbé Pierre. Il propose de donner un visage à ce phénomène qui touche près d'un quart des ménages selon l'Insee. « Les critères adoptés par la statistique publique - poids des dépenses d'énergie dans le budget du ménage, froid ressenti dans le logement - amalgament une grande diversité de situations », explique le chercheur. Le reportage photographique documente plusieurs conditions de vie « qui font froid dans le dos », marquées par des températures intérieures très basses, l'humidité et les moisissures qui s'infiltrent partout. Les propos ont été recueillis par les deux auteurs au cours d'entretiens avec treize ménages. L'enquête est disponible dans son intégralité sur la plateforme Mediapart. ([blogs.mediapart.fr/bruno-maresca](http://blogs.mediapart.fr/bruno-maresca))



# Le SLIME, un premier pas dans les foyers

Par Amélie Mougey, journaliste

**En France, une personne sur six peine à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie. Pour repérer et agir contre ces situations de précarité énergétique, le dispositif SLIME a vu le jour en 2012. A Villeneuve-Saint-Georges, un ménage fait le bilan. Reportage.**

Entre les étages du meuble télé, une petite lumière rouge attire l'œil attentif de Quentin Hoffer. «*Votre appareil est en veille, Madame Andrée*», note cet ingénieur énergétique d'un ton complice. Petit rire gêné, «*j'ai oublié*», répond la résidente au coordinateur de la plateforme pour «*la Rénovation énergétique pour tous*» du Conseil départemental du Val-de-Marne. Autour de la table basse trônant dans le salon sobrement meublé de ce logement social de Villeneuve-Saint-Georges, l'heure est au bilan. Ce samedi de novembre, Shamarie François est également présente. Dix mois plus tôt cette jeune ambassadrice de l'énergie rendait à Marie-Souffrance Andrée sa première visite, celle du diagnostique. «*A ce stade, on fait le tour des installations : chauffage, eau, éclairage... On s'intéresse aussi à l'électroménager et on interroge les résidents sur leurs pratiques, résume-t-elle. L'idée, c'est d'estimer les marges de manœuvre pour ensuite établir des préconisations.*»

## 8 litres d'eau par minute

A l'échelle du Val-de-Marne, trois communes retenues après une étude sur la vulnérabilité des territoires ont mis en place ce genre de visites. A Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine et Champigny, 600 ménages ont été identifiés comme pouvant bénéficier d'une visite à domicile dans le cadre d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (voir page précédente). Pour 300 d'entre eux, le processus est enclenché. Le foyer de Marie-Souffrance Andrée en fait partie. «*Avant, j'essayais de faire des économies mais je n'avais pas les bons réflexes : je faisais toutes mes machines à 90°C, je laissais mon chargeur en permanence branché...*», raconte-t-elle.

Le principal point noir est ailleurs : du côté de la robinetterie. «*Le débit était très fort, ça giclait dans tous les sens*», se souvient la locataire installée depuis 2011 dans ce 67 m<sup>2</sup> qu'elle partage avec son compagnon et son fils de huit ans. «*Grâce aux*

*mousseurs, ces embouts que l'on place au niveau de la sortie d'eau, nous avons réduit le débit de la douche de 9 litres à 5 litres par minute, celui des robinets de 18 à 8 litres par minutes*», se félicite Shamarie François, relatant la seconde étape du programme, la visite de restitution. «*Cette fois, on a passé en revue les éco-gestes, conseillé d'abaisser la température et d'installer des ampoules à LED*», énumère celle qui a pris l'habitude de passer la porte de chaque foyer munie d'un kit. A l'intérieur : un thermomètre, une douchette économe, les fameux mousseurs, une lampe à basse consommation, une multi-prise.

## Porte à porte

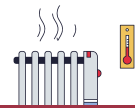
La jeune fille, employée pour trois ans via un contrat d'avenir au sein du Conseil départemental, connaît son rôle sur le bout des doigts. «*Je n'ai pas de diplôme spécifique mais j'ai suivi une formation initiale de quatre mois, puis une autre sur la qualité de l'air et une habilitation électricité.*» Un an

et demi après le début de son contrat, en avril 2015, Shamarie François suit 65 foyers. «*Je ne les ai pas encore tous rencontrés, la tâche la plus délicate consiste à les convaincre de nous recevoir.*» Marie-Souffrance Andrée est l'une des rares à s'être spontanément tournée vers la plateforme. «*Un ami m'a dit 'ça pourrait t'intéresser', j'ai suivi son conseil*», se souvient-elle. Le plus souvent Quentin Hoffer, Shamarie François et leurs dix collègues prennent les devants. «*Soit par l'intermédiaire des travailleurs sociaux et des associations qui nous orientent vers les ménages, soit en faisant du porte à porte ou en tenant des permanences de sensibilisation*», explique la salariée.

Pour cette troisième visite, elle a lâché son débit-mètre, cet outil mesurant le gaspillage au robinet, pour plonger dans les factures. Verdict ? Sur la seule eau chaude, le ménage a gagné trente euros sur l'année. L'eau froide, elle, est comprise dans les charges. Quant à l'électricité, «*il est trop*



RAYMONDE, 59 ANS, SANS EMPLOI, ET SON MARI, RENÉ 62 ANS, RETRAITÉ. MARIÉS ET UN FILS DE 28 ANS À CHARGE, LOCATAIRE EN HLM À LENS (NORD). «*GDF nous a coupé le gaz il y a deux ans. Nous avons un seul convecteur électrique dans l'appartement que l'on déplace au besoin. Le matin, nous chauffons l'eau à la casserole sur les plaques électriques de la cuisine pour se laver à la salle de bain. Nous ne prenons plus de douche, c'est trop compliqué. Nous avons des dettes, ma machine à laver est en panne depuis trois ans, je lave le linge à la main. On se restreint tous les jours : le frigo est vide, comme un frigo de démonstration chez Darty. On s'habitue à tout, sauf à l'idée de se retrouver à la rue.*»



tôt pour estimer, mais ça ne devrait pas beaucoup chuter», reconnaît Quentin Hoffer. Comparé aux situations qu'il a coutume de rencontrer, le foyer de Marie-Souffrance Andrée est un dossier facile, «en location dans un logement récent avec du chauffage collectif et de l'électroménager assez neuf, nous n'avons pas énormément de leviers», concède-t-il. Toutes dépenses confondues, les économies pourraient osciller entre cinquante et cent euros par an. Un résultat modeste.

### Jusqu'à 350 euros d'économies

Pour d'autres foyers du Val-de-Marne, les économies liées au SLIME dépassent 350

euros par an. «Même cinquante euros, ce n'est pas négligeable», corrige la principale intéressée. Marie-Souffrance Andrée est auxiliaire de vie, son compagnon gagne des revenus irréguliers, le couple surveille donc ses dépenses de près. «Parmi les douze millions de personnes en précarité énergétique, beaucoup vivent dans des logements corrects mais ont du mal à s'acquitter de leurs factures, commente Quentin Hoffer. C'est le cas ici où l'on est clairement au dessus des 10 %». Par ce chiffre, il désigne la part du budget consacrée à l'énergie. Ce seuil est l'un des critères qui définit la précarité énergétique. Le fait de renoncer à se chauffer en est un autre. «La

plupart des ménages suivis, je dirais les 3/4, ont des chauffages individuels – pour moitié au gaz, pour l'autre à électricité. Pour eux, ce coût pèse trop lourd», précise le coordinateur. Résultat ? Beaucoup «éteignent les chauffages et portent des doudounes». Shamarie François garnit alors son kit de boudins anti-courants d'air, conseille des chauffages à bain d'huile et d'autres «petites solutions de confort». Mais à ce stade le SLIME ne suffit plus. «On cherche des solutions avec les services sociaux, on envisage des travaux, on aide à la rédaction de courriers aux bailleurs», précise Quentin Hoffer. A ses yeux, «le SLIME est avant tout un excellent outil de prise de contact».



## L'observatoire national de la précarité énergétique est «un outil d'aide à la prise de décision»

Par Isolde Devalière, chef de projet précarité énergétique à l'Ademe

**Dans son rapport publié le 22 novembre 2016, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime à près de six millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique en France, sur la base de plusieurs indicateurs et de l'Enquête nationale logement de 2013.**

### Selon les travaux de l'ONPE, quel est le visage de la précarité énergétique aujourd'hui ?

Nous avons identifié de façon significative qu'une partie des jeunes de moins de 30 ans sont sur-représentés et désormais touchés par ce phénomène. Ils rejoignent les personnes âgées et les familles modestes, notamment monoparentales, qui étaient déjà identifiées auparavant et qui restent une population à risque. Une majorité très large d'entre eux est locataire. Dans leur dernier rapport pour l'ONPE, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'Ademe ont également mis en évidence le fait que les logements concernés sont plutôt dans des zones peu urbanisées, construits avant 1975. Ils ont des problèmes d'humidité important liés à l'insuffisance du chauffage et de la ventilation.

### A quoi sert l'ONPE ?

L'Observatoire produit des données qui documentent ce phénomène, et qui sont ensuite mises à disposition sur Internet ou dans des publications.

Il est un outil d'aide à la prise de décision. Pour être efficaces, les politiques publiques doivent cibler le bon public. Les locataires par exemple, qui sont sur-représentés parmi les ménages en situation de précarité énergétique, ne semblent pas suffisamment pris en compte dans les dispositifs actuels de lutte contre la précarité, comme le programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) qui concerne en priorité les propriétaires occupants. Ces connaissances sont particulièrement utiles à nos partenaires que sont l'Anah justement, l'Union sociale de l'habitat, le médiateur national de l'énergie, les deux fournisseurs d'énergie historiques... Elles répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

### Quels sont les objectifs de l'ONPE à partir de 2017 ?

Notre observatoire, qui dispose d'un budget de 900 000 euros sur trois ans, va financer des études qui compléteront celles réalisées au cours de la première période de travaux (2012-2015). Il s'agit

de continuer à suivre le phénomène à partir des indicateurs en cours de validation scientifique par l'Insee, et le service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer. Nous allons donc poursuivre ce travail de chiffres-clés, de tableau de bord.

De manière générale, nous souhaitons mesurer l'efficacité de dispositifs qui s'inscrivent dans la loi de transition énergétique, étudier la mobilité des plus précaires, et la santé et la qualité de l'air intérieur dans le logement. La ministre Emmanuelle Cosse a également proposé à l'ONPE une mission sur les indicateurs précis du logement indécents. Enfin, au cours de consultations avec nos partenaires, nous avons identifié différents champs à investiguer. Par exemple, nous allons explorer les copropriétés fragiles (qui sont une nouvelle priorité de l'Anah), les locataires du logement social, la situation des ménages dans les Départements d'Outre-mer...



# Précarité énergétique : les évolutions réglementaires en cours

Par les chargés de projets Précarité énergétique du CLER – Réseau pour la transition énergétique

**La politique énergétique de la France doit permettre de lutter contre la précarité énergétique. La loi de transition énergétique, entrée en vigueur mi-août 2015, inscrit cet objectif global dans son article premier et propose des actions pour y remédier. Dernières annonces ministérielles, décrets en attente, prévisions budgétaires... le point sur les chantiers en cours.**

Réuni le 30 novembre, le Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a adopté un nouveau budget en hausse de 17 % pour 2017 (823,1 millions d'euros) « qui confirme le rôle essentiel de l'Anah dans la rénovation énergétique », annonce le communiqué. Le programme Habiter Mieux est en effet l'outil principal de lutte contre la précarité énergétique mis en place en France. Il est primordial qu'il soit soutenu et pérennisé, notamment après 2017 et l'arrivée à échéance des Investissements d'avenir.

## Objectifs : rénovations

L'augmentation annoncée des objectifs quantitatifs du programme Habiter Mieux de l'Anah - 100 000 rénovations

énergétiques en 2017 - est satisfaisante (voir interview page 10). Pour être efficace, son attention doit par contre être maintenue et renforcée sur les ménages les plus précaires. Afin qu'ils puissent engager des chantiers de rénovation ambitieux, leur « reste à charge » après déduction des aides mobilisables doit être réduit au maximum. Il s'agit par exemple de moduler davantage le niveau de subventions en fonction des revenus du ménage, et de développer des mécanismes d'ingénierie financière (des prêts à taux très bas voire nuls).

Le programme Habiter Mieux doit en parallèle s'assurer de l'augmentation de ses objectifs qualitatifs. 25 % d'amélioration

de la performance énergétique du logement après travaux représente un seuil minimal, qu'il convient de tirer vers le haut afin d'améliorer l'étiquette énergie du logement de manière significative. Dans l'idéal, aucun logement ne devrait afficher une étiquette énergie inférieure à D après des travaux rendus possibles grâce à une aide de l'Anah au titre de la lutte contre la précarité énergétique.

## Chèque énergie

Le décret sur les conditions de mise en place du chèque énergie a été publié en mai 2016. Expérimenté depuis dans quatre départements pilotes, il est censé aller dans le sens d'une équité accrue entre les ménages qui rencontrent des difficultés de paiement, indépendamment des sources d'énergie qu'ils utilisent. Il remplacera le système des tarifs sociaux de l'énergie, utilisé depuis 2005 en France, qui prendra fin en décembre 2017. Ce chèque concernera certes un plus grand nombre de ménages (4 millions contre 3 millions pour les tarifs sociaux actuels), mais les montants annoncés - 125 euros par an et par ménage en moyenne - ne leur permettront pas de faire face à des factures d'énergie estimées plutôt à... 1623 euros, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

## Certificats d'économie d'énergie

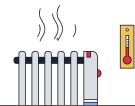
Mi-novembre 2016, Ségolène Royal prend les acteurs du secteur par surprise en annonçant le doublement des objectifs d'économies pour la prochaine période des certificats d'économie d'énergie (2018-2020). « La ministre proposera un objectif d'économies d'énergie pour les années 2018 à 2020 d'environ 1 600 TWh cumac, dont 400 TWh cumac au bénéfice des ménages en



ROMANE, 22 ANS, MARIÉE, UN ENFANT ET ENCEINTE DU SECOND, EN RECHERCHE D'EMPLOI, LOCATAIRE EN IMMEUBLE MÈZE (HÉRAULT).

« Nous sommes arrivés dans cet appartement il y a 6 mois. Depuis ma fille est malade, bronchites, bronchiolites, début de pneumonie. Sa chambre est froide, je mets le thermostat à 25°C pour atteindre les 17°C, son matelas est noir de moisissure et les murs sont tachés, il n'y a ni ventilation ni aération. Notre médecin traitant connaît la situation de cet immeuble et nous conseille de déménager. Le propriétaire n'est pas tenu de faire les travaux bien que notre logement soit classé indécemment, c'est affligeant. En attendant de trouver une solution, nous dormons tous les trois dans le salon. »





situation de précarité énergétique : soit le double de la période en cours », précise le ministère dans un communiqué. Ces nouveaux objectifs devraient être publiés avant la fin du premier trimestre 2017.

Ce nouveau cap ambitieux fixé par la Ministre, qui reste à graver dans le marbre réglementaire, pourrait donner la visibilité nécessaire aux acteurs du secteur. Alors que des distributions d'ampoules LED et autres réducteurs de débits fleurissent sur le territoire, une attention particulière doit cependant être portée à l'utilisation des CEE « précarité énergétique ». Sans accompagne-

ment, ces équipements ont un effet très limité sur la consommation. Ils doivent être réservés aux animations de terrain, lors de visites à domicile, et considérés comme des supports pédagogiques et non des solutions de sortie de la précarité pour les ménages.

### Décret « décence »

La loi de transition énergétique prévoit de renforcer les critères de décence pour tout logement loué, dans un décret actuellement en cours d'examen devant le Conseil d'Etat. Pour les associations qui réclament sa réécriture, ce texte est « flou » et « peu ambitieux ». Surtout,

il ne contient pas un critère de performance énergétique chiffré et incontestable qui obligera les propriétaires à rénover un logement « passoire ». Le ministère du Logement et de l'Habitat durable se refuse pour l'instant à fixer ce niveau de performance énergétique chiffré à la manière des diagnostics de performance énergétique (voir article ci-dessous), mais a cependant missionné l'Ademe via l'ONPE mi-novembre pour travailler à « un outil de mesure » permettant de définir la non décence d'un logement. On peut s'interroger sur l'utilité de cette requête si le décret est finalement publié prochainement en l'état...



QUESTION À BERTRAND LAPOSTOLET,  
RESPONSABLE DE PROGRAMME À LA FONDATION ABBÉ PIERRE

## Qu'est-ce qu'un logement décent ?

La notion de « décence » est encadrée par des lois et décrets. Elle figure dans la Loi Solidarité et Renouvellement urbain de 2000, et dans la loi sur les rapports locatifs de 1989. Le Code civil la mentionne également. Depuis sa rédaction, ce qui définit un logement et ses attributs a largement évolué et le confort des logements a globalement progressé. Mais l'habitat indigne se reconstitue, à cause de la mauvaise qualité de certaines constructions malgré les normes, de la dégradation de logements existants, de la mise en location de locaux inappropriés (comme des garages, caves, soupentes...).

En 2016, est-il décent de louer une passoire thermique ? Non évidemment, et certains juges le confirment déjà malgré l'obsolescence du décret « décence » qui considère comme suffisante « une installation permettant un chauffage normal, munie des dispositifs d'alimentation en énergie et d'évacuation des produits de combustion et adaptée aux caractéristiques des logements ». La mobilisation de nombreux acteurs a permis d' étoffer cette définition dans la Loi de transition énergétique (article 12) en ajoutant « un critère de performance énergétique minimale à respecter et un calendrier de mise en œuvre échelonnée [de travaux] ».

Malheureusement, la réécriture du nouveau décret sans concertation préalable, présenté en juin 2016, n'est pas à la hauteur de cette description. Il liste six critères, sous la forme d'un inventaire à la Prévert, par exemple : « *Le cas échéant, les cheminées doivent être munies de trappes* » ou « *les vitrages des fenêtres et des parois vitrées sont présents [sic!] et en bon état* ». Ce projet constituant un véritable recul, par rapport aux plus rétrogrades des jugements rendus actuellement. Suite aux vives réactions suscitées et à la publication d'un communiqué collectif, une deuxième version de ce décret « décence » a été proposée dans la même veine. Il se réduit à quatre critères tout aussi limités et interprétables.

20 % de nos concitoyens sont en situation de précarité énergétique, bon nombre sont locataires. De quoi ont-ils besoin ? La collectivité publique doit envoyer un signal simple et efficace aux bailleurs pour dire qu'on ne pourra plus prochainement louer une passoire thermique et qu'ils doivent donc s'organiser pour réaliser des travaux pour lesquels des aides sont disponibles (fiscales et/ou subventions). La plupart le feront de bonne foi, sans qu'il soit nécessaire de multiplier les procédures.

Pour aller dans ce sens, ce décret décence doit être lisible et conforme à la loi. Il doit retenir un seul critère, celui de la performance énergétique. Un logement décent devrait présenter une consommation de l'ordre de 450 kWh/m<sup>2</sup>.an à partir de 2020, soit l'équivalent de la classe G du Diagnostic de performance énergétique (DPE), puis 330 kWh/m<sup>2</sup>.an à partir de 2025 (équivalent du F)... Depuis qu'on colle des étiquettes sur les frigos et que le DPE est obligatoire pour toute mise en location (2007), cette approche est devenue familière.

La ministre du Logement campe sur ses positions, arguant qu'une norme trop dure ferait sortir des logements du parc locatif. Cet argument est éculé, il a déjà été utilisé en 2002 lors des discussions préalables au décret décence, et n'est absolument pas suivi d'effets. Elle ajoute aussi que les députés avaient écarté l'usage du DPE, considéré alors comme insuffisamment fiable. Or, la même approche – mesurant la performance en kWh/m<sup>2</sup>.an – est déjà utilisée dans d'autres articles de la même loi, dont un décret d'application d'avril 2016 mentionnant explicitement les classes A à G. C'est désormais au Conseil d'Etat de trancher.



## « Le programme Habiter Mieux fonctionne et doit être pérennisé »

Par Vincent Perrault, Responsable du programme Habiter Mieux à l'Agence nationale de l'habitat

**Principal outil de lutte contre la précarité énergétique, le programme Habiter Mieux permet de subventionner et d'accompagner les ménages les plus modestes dans leur projet de rénovation s'il permet de faire baisser la consommation énergétique de leur logement d'au moins 25 %. Bilan et perspectives.**

### **C**omment analysez-vous l'impact du programme Habiter Mieux ?

Le programme Habiter Mieux a avant tout permis d'accélérer la dynamique de lutte contre la précarité énergétique. A son lancement en 2011, près de 7 000 logements ont été rénovés. A l'époque, les premières estimations quantitatives issues du Grenelle 1 (rapport Pelletier-Lapostolle-De Quero) identifiaient une cible prioritaire de 550 000 logements occupés par des ménages en situation de précarité énergétique qu'il fallait rénover en priorité. Autant dire que l'enjeu représentait un vrai défi ! Depuis 2014, l'Anah a entraîné la rénovation énergétique de 50 000 logements par an et a vu ses objectifs continuer d'augmenter à 70 000 en 2016 puis 100 000 logements pour 2017. De plus, la connaissance de la performance du parc de logements et du phénomène de précarité énergétique a été affinée au cours des dernières années (enquête Phébus, ONPE, développement des modélisations) et des objectifs ambitieux ont pu être inscrits dans la loi de transition énergétique. Dans ce cadre, l'objectif de rénovation énergétique du parc privé occupé par des ménages modestes est estimé à 125 000 rénovations par an.

Ce qui paraissait hier inatteignable est aujourd'hui à portée de main. Mais cela reste une course de fond et pour combattre massivement la précarité énergétique, nous devons relever un double défi. Le premier est de maintenir la mobilisation de tous les acteurs, notamment les collectivités, sur la durée. La seconde difficulté est de placer les exigences au bon niveau entre rénovations massives pour toucher le plus grand nombre de personnes précaires, et rénovations exemplaires sur le plan de

l'excellence environnementale. Les évaluations des dernières années ont montré que les objectifs environnementaux, sociaux ou économiques sont atteints. Le programme fonctionne et il doit être pérennisé.

### **Quels sont les effets observés sur la performance énergétique des logements rénovés ?**

Une évaluation portant sur 1200 bénéficiaires, réalisée en 2014, évalue le gain de performance énergétique moyen à approximativement 40 % par logement rénové. Nous sommes donc bien au-delà du seuil des 25 % qui a pu cristalliser certaines critiques. Les pratiques des opérateurs se sont améliorées depuis le début du programme. Ainsi plus de 77 % des logements rénovés font l'objet de bouquets de travaux tels que le couplage de l'isolation et d'un changement de chaudière. L'objectif est bien de développer l'approche BBC étapes par étapes, de manière progressive tout en permettant dès à présent aux moins solvables d'enclencher des travaux.

Notre dernière évaluation en date portant sur les impacts socio-économiques et sanitaires du programme révèle un gain réel moyen de 34 % d'économies réalisées sur la facture énergétique des ménages. Pour ancrer l'impact en matière de gain énergétique, un des enjeux est le suivi et l'accompagnement des ménages après les travaux. Cette question est plus opérationnelle et implique l'action des collectivités et des ménages. Quand une maison est isolée et étanche, avec un nouveau système de ventilation, il faut accompagner les habitants pour qu'ils s'approprient ces nouveaux systèmes et fassent évoluer leurs comportements. Et pour aller dans ce sens, nous élaborons en ce moment des missions de services civiques qui

pourront être portées par les collectivités locales ou les opérateurs Anah.

### **Et l'impact social et sanitaire ?**

Pour cette même étude que nous venons de conclure en 2016, nous avons demandé à un groupe d'experts (médecin, économiste, thermicien et sociologue) d'étudier, sur la base d'entretiens avec une quarantaine de ménages volontaires, les effets du programme sur leur santé, sur leur confort ainsi que sur les gains économiques. Une réduction des problèmes de santé physique et psychique a été constatée (très concrètement, baisse de rhumes et de bronchites, et la disparition de troubles de sommeil ou d'anxiété, liés à un mal-être chez soi). Par ailleurs, les travaux ont dans certaines situations permis de rééquilibrer des situations familiales complexes, par exemple, le cas d'une personne pour qui les travaux ont permis de reprendre une activité en obtenant un agrément pour garder des enfants à domicile, ou encore le cas d'un parent isolé qui peut à nouveau accueillir ses enfants grâce à la création d'une pièce supplémentaire.

### **Comment comptez-vous atteindre ces nouveaux objectifs ambitieux en 2017 ?**

Nous devons ancrer et inscrire le programme Habiter Mieux dans la durée. Plusieurs effets conjoncturels peuvent venir perturber la dynamique. En 2016 et 2017, de nombreux programmes d'intérêts généraux (PIG) sont ainsi arrivés en fin de cycle et doivent ou devront être adaptés et relancés ce qui peut provoquer des ruptures de dynamique et freiner la détection des ménages les plus précaires. Il faut également renforcer l'information et la sensibilisation. C'est parfois le plus difficile pour les collectivités dans l'état actuel de leur finance mais elles ne doivent pas oublier que



nous finançons jusqu'à 70 % l'ingénierie de suivi-animation de nos programmes quand nous additionnons les parts fixes et parts variables.

Dans cet esprit, et pour ne plus fonctionner de manière cloisonnée, nous contribuons à une réflexion initiée par le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique qui vise à clarifier le Service public de l'efficacité énergétique de l'habitat inscrit dans la loi de transition énergétique. Celui-ci doit s'appuyer notamment sur un socle commun d'information et de conseil gratuits (ce que fait actuellement le réseau des Points Rénovation Info Service) en permettant aux collectivités de développer l'émergence d'un accompagnement plus complet des ménages inspiré du travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des plus précaires que font nos opérateurs Anah depuis longtemps.

#### **Avez-vous prévu d'autres orientations pour l'année prochaine ?**

En 2017, sur les 100 000 logements objectifs du programme Habiter Mieux,

30 000 rénovations énergétiques devront être réalisées dans des copropriétés « fragiles » - à distinguer des copropriétés dégradées, ils s'agit de copropriétés qui présentent des signes de fragilité mais restent en mesure de réaliser des travaux d'efficacité énergétique. Nous estimons approximativement à 180 000 copropriétés considérées en fragilité ou en difficultés en France. L'enjeu est de réussir à déclencher la décision de réaliser des travaux de rénovation énergétique par des syndicats de copropriétaires composés de ménages modestes et des ménages au-dessus des plafonds Anah. Pour y parvenir, nous allons désormais aider le collectif des copropriétaires dans le cadre d'un régime d'aide simple. Dès lors que l'étiquette énergétique sera D ou pire, et que le taux d'impayés sera au-dessus de 8 % (sans être excessif pour autant), une aide à l'ingénierie de projet pourra être mobilisée pour élaborer le projet de travaux et éventuellement déboucher sur une subvention à hauteur de 25 % du montant des travaux pour tous les copropriétaires. En ouvrant

le programme à ces copropriétés, nous répondons à une demande remontée du terrain et souhaitons mieux équilibrer le rapport urbain/rural du programme Habiter Mieux.

Enfin, nous avons également entrepris un grand élan de simplification et de dématérialisation de nos procédures en 2017. En revisitant nos pratiques, nous espérons instiller plus de confiance dans la chaîne d'acteurs du programme afin d'améliorer la qualité de service aux ménages (délais, qualité de l'ingénierie, contrôles...). En 2014, une pointe d'activité a provoqué un goulot d'étranglement avec des délais de paiement et d'engagement trop longs : cela a joué fortement contre nous auprès des propriétaires et des professionnels du bâtiment. Nous souhaitons déclencher les aides dans des délais raisonnables et libérer du temps pour se concentrer sur des objectifs qualitatifs.

#### **Habiter Mieux permet-il de structurer une filière professionnelle de la rénovation énergétique ?**

Notre évaluation réalisée en 2014 a permis de montrer que 40 % des entreprises mobilisées pour les travaux viennent de la commune même où a lieu le chantier, et 60 % du département. L'impact du programme sur le tissu économique local est donc significatif. En 2017, nous avons l'intention de renforcer nos partenariats avec les professionnels du bâtiment. Les artisans qui font face à une crise démographique et une crise de vocation ont besoin de visibilité. L'activité générée par l'Anah peut contribuer à équilibrer les carnets de commandes. En échange, ces professionnels peuvent tenir compte de nos spécificités s'ils sont informés régulièrement. Ils peuvent même devenir prescripteurs de nos aides auprès de ménages n'y ayant pas pensé. Enfin, l'Anah n'impose pas pour l'instant le recours à des professionnels ayant un label « RGE ». Il est très probable que, par cohérence des dispositifs publics, nous soyons amenés à l'exiger un jour mais nous devons nous assurer au préalable que le territoire national soit suffisamment couvert en entreprises labellisées.



CORINNE, 40 ANS, CÉLIBATAIRE, MÈRE DE 4 ENFANTS, AIDE À LA PERSONNE SANS EMPLOI, LOCATAIRE EN IMMEUBLE À SÈTE (HÉRAULT).

« Cet appartement est classé indécemment, il est humide, les placards, murs, fenêtres et vêtements sont moisissés. Je touche le RSA, une fois toutes mes factures acquittées, il me reste 70 euros. Je me prive de chauffage la journée alors qu'il fait 13°C dans le salon. Certains jours, il fait plus froid chez moi que dans la rue. Pendant les vacances, ma fille reste dans son lit la journée, sous la couette avec les chats qui lui tiennent chaud. Le soir, on s'assoit par terre, ensemble, sous le radiateur, il fait tout juste 16°C. »



# Les multiples bénéfices de la rénovation des passoires énergétiques

Par Danyel Dubreuil, animateur de l'initiative «Rénovons!»

**Une étude économique qui paraîtra début février 2017 démontre les multiples bénéfices d'un investissement public ambitieux dédié à la rénovation des passoires énergétiques en France. Un tel effort permettrait de réduire la facture énergétique des ménages, les déperditions énergétiques, les frais de santé liés au mal-logement, tout en créant de nombreux emplois. Voici les premiers résultats.**

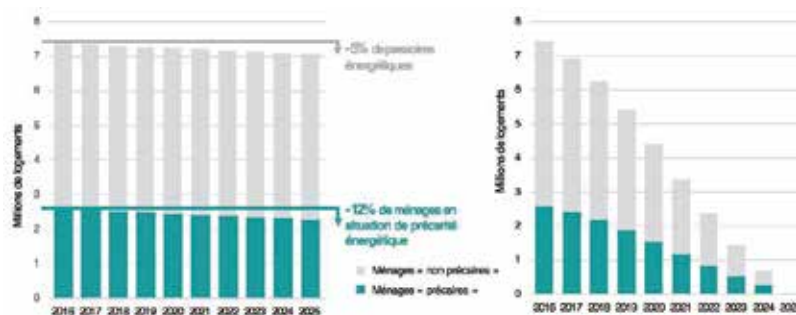
L'article 5 de la loi de transition énergétique vise à rénover tous les logements F et G d'ici à 2025. Actuellement, le rythme des rénovations s'il se maintient au niveau actuel ne permettra pas d'obtenir ce résultat. A peine 400 000 passoires seront rénovées - leur nombre ne diminuant que de 5 % d'ici à 2025. Face à ce constat, l'initiative «Rénovons!» portée par un collectif d'organisations (voir encadré) s'apprête à présenter à tous les candidats aux élections présidentielles et législatives les résultats d'une étude exclusive réalisée par le cabinet Sia Partners.

## 2,6 millions de ménages visés

Parmi les 6 millions de ménages qui sont en situation de précarité énergétique, 2,6 millions vivent dans des «*passoires énergétiques*». C'est le premier enseignement de cette étude qui évalue au total à 7,5 millions le nombre de logements de cette catégorie en France. En simulant la rénovation énergétique de ces 7,5 millions de passoires du parc privé, afin qu'elles obtiennent au minimum l'étiquette D, cette étude expose les puissants effets de la rénovation sur le plan économique mais aussi sur la santé ou sur l'environnement. Dans un contexte où les dépenses publiques sont de plus en plus remises en cause, cette approche par la quantification monétaire des bienfaits démontre aux futurs décideurs politiques que cette intervention publique peut améliorer concrètement la vie des familles, particulièrement celles qui en ont le plus besoin, tout en étant efficace économiquement.

## 512 euros nets en moins sur la facture par an

Dans un premier temps, les analystes ont travaillé sur le financement de la rénovation d'un tel volume de logements. Ils ont estimé l'investissement total nécessaire à hauteur de 80 milliards d'euros, dont 43 milliards à la charge de l'Etat, le



A gauche, la progression des rénovations énergétiques au rythme actuel ; à droite, selon le plan de rénovation visant l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique.

reste devant être pris en charge par les ménages (via notamment le développement de l'éco-PTZ) ou tout autre type d'acteur venant en soutien au dispositif national. Dans un deuxième temps, ils ont évalué les gains multiples pour les ménages et pour la société. Sur le plan économique par exemple, ils démontrent que 126 000 emplois pourraient être créés pour mener à bien la réhabilitation des logements pendant la période donnée. Quant au pouvoir d'achat, l'économie s'élève à 512 euros d'économie annuelle nets sur la facture énergétique par ménage (cela représente près d'un tiers de la facture moyenne annuelle pour les ménages en précarité énergétique) - une somme qui pourrait être consacrée à d'autres dépenses essentielles.

## 6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> économisées

Les estimations d'économies pour les dépenses de santé projetées par l'étude se montent à 758 millions d'euros annuelles. Ce chiffre est une première en France : il démontre que l'investissement public dans la rénovation des logements est bon

pour les ménages en précarité, mais aussi pour la société dans son ensemble. Sur le plan environnemental, l'étude estime à 15 % la réduction annuelle des émissions actuelles dans ce secteur, soit plus de 6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qui ne seraient pas émises chaque année! Un certain nombre d'effets bénéfiques restent également à quantifier sur la qualité de l'air intérieur, la prévention des maladies respiratoires, l'amélioration de la réussite à l'école, une meilleure employabilité des individus, une meilleure productivité au travail...

## Inciter les propriétaires à agir

Enfin, l'étude révèle que la plupart des passoires énergétiques louées sont la propriété d'individus qui ont tout à fait les moyens financiers de les rénover : 70 % de ces logements mis en location appartiennent à des bailleurs situés dans les déciles 8 à 10 de l'échelle des revenus. En envoyant un faisceau de signaux positifs et incitatifs aux propriétaires qui ont les moyens de faire des travaux, l'action publique pourrait permettre d'améliorer la situation des locataires.

L'initiative «Rénovons!» a été créée en 2016. Elle rassemble des organisations environnementales et sociales qui exigent l'adoption d'un plan ambitieux de rénovation des «passoires énergétiques» en France (Fondation Abbé Pierre, Secours Catholique, CLER - Réseau pour la transition énergétique, Réseau Action Climat, Soliha). Elle promeut une approche de la réduction de la précarité énergétique à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements.

# Le granulé de bois a de nombreux atouts dans son jeu

Par Propellet, association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois

**Malgré les avantages non-discutables qu'offre le chauffage au granulé de bois, il est encore peu ou mal connu. Face aux autres énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien qui jouissent d'une plus forte notoriété et aux énergies conventionnelles polluantes, la filière doit se faire mieux identifier du grand public afin de prendre sa place dans le mix énergétique.**

Le chauffage au granulé de bois a toute sa légitimité pour faire partie du scénario énergétique de la France et permettre d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malgré une notoriété plus faible que les autres énergies renouvelables, ce mode de chauffage possède de solides atouts. En dix ans, la filière s'est rapidement développée et elle bénéficie d'un fort potentiel. Fin 2016, plus de 600 000 foyers devraient être équipés d'un chauffage au granulé de bois. En 2015, 100 000 poêles à granulé ont été vendus, ainsi que 4 500 chaudières (Observ'ER).

## Source d'emplois dans les territoires

Les prévisions de production de granulé de bois pour 2016 sont d'un million de tonnes, fabriquées à partir de connexes de l'industrie du bois. Le modèle français d'autosuffisance perdure et se consolide puisque les usines ont la capacité de servir une croissance importante de la consommation à venir. Le marché est aujourd'hui composé d'une soixantaine de professionnels qui produisent de 200 tonnes/an à 120 000 tonnes/an, grâce à un maillage serré sur tout le territoire français. Malgré une conjoncture plus difficile depuis deux ans, notamment pour le marché de la chaudière, suite aux hivers doux successifs

et à la baisse du prix des énergies fossiles, le potentiel d'installations de chauffage à rénover ou en fin de vie est très important (électricité, bois, fioul). On estime que la filière serait source d'emploi local à l'avenir, à hauteur de + 170 % d'ici 2020.

En ce début d'hiver qui voit Réseau de transport d'électricité (RTE) annoncer des risques sur la sécurité d'approvisionnement en électricité, le chauffage au granulé a ainsi un rôle à jouer : très peu émetteur de gaz à effet de serre par rapport aux énergies conventionnelles (voir

« La grande majorité des approvisionnements se situe à moins de 150 kilomètres des usines de production »

le tableau), c'est une énergie locale. La grande majorité des approvisionnements se situe à moins de 150 kilomètres des usines de production. Une proximité qui favorise les circuits-courts et participe à une indépendance énergétique particulièrement précieuse.

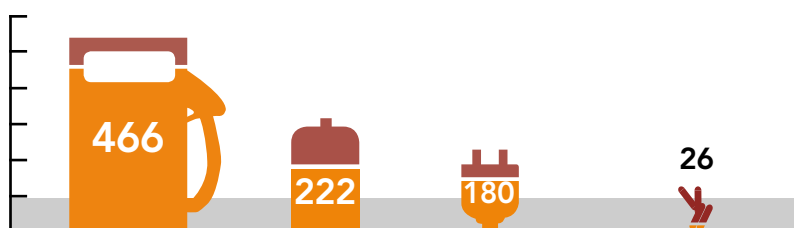


## Très fort pouvoir calorifique

D'un point de vue du confort, de la performance et de la qualité, ce combustible bénéficie d'un très fort pouvoir calorifique et les appareils à granulé de bois sont extrêmement performants en termes de rendement, d'automatisme et de domotique. La combinaison de ces éléments permet une combustion optimisée et des émissions particulières très basses. Les systèmes automatiques permettent une autonomie jusqu'à un an pour les chaudières et environ trois jours pour les poêles. C'est notamment sur ces points que le granulé de bois se démarque de la bûche.

Combustion efficace et propre, appareils très performants... cette forme la plus high-tech du bois énergie répond aussi à un grand nombre d'attentes chez le consommateur, notamment le prix du granulé de bois qui est stable par rapport aux autres énergies, grâce à son indépendance par rapport au prix du pétrole. S'équiper de ce mode de chauffage permet enfin de bénéficier d'aides comme les primes locales pour le remplacement des équipements polluants ou le Crédit d'impôt pour la transition énergétique, par exemple.

## COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DES COMBUSTIBLES CHAUFFAGE en eq.Co<sub>2</sub>/kWh



Source : Ademe 2005 - Propellet

## Transition énergétique : la Commission européenne en manque d'ambition

**Le 30 novembre, la Commission européenne a publié de nombreuses propositions législatives comprenant la révision des directives sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance énergétique, ainsi que sur le marché de l'énergie. Ces textes cruciaux, qui devraient servir de boussole dans la mise en œuvre de la transition énergétique en Europe, ne fixent pas un cap suffisamment ambitieux.**

Manque d'ambition des directives, échec du marché carbone, incapacité à investir massivement dans la transition... Le «*paquet d'hiver*» de la Commission européenne a refroidi les associations environnementales. Réunies lors d'une conférence de presse, le CLER - Réseau pour la transition énergétique associé à la Fondation Nicolas Hulot, WWF, France Nature Environnement et le Réseau Action Climat, ayant pris connaissance de ces différents projets de révision, constate un manque d'ambition politique de la Commission européenne. Avec de telles directives, l'UE ne risque pas de prendre le leadership de la transition énergétique dans le monde, ni de bénéficier de son formidable potentiel économique et des nouveaux emplois qui en résulteraient.

### Energies renouvelables

Pour limiter le réchauffement climatique sous la barre de 1,5°C, l'Union européenne doit accélérer ses investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce nouveau paquet, en fixant un objectif de seulement 27 % de renouvelables en 2030, sous-estime les capacités des Etats-membres qui, au rythme actuel, obtiendront déjà 24 % en 2030 : «*L'Union*

*européenne peut faire largement mieux et atteindre 45 % en 2030*», soutiennent les ONG. Avec la suppression de la priorité d'accès au réseau lors du raccordement et de l'injection et de certains mécanismes de soutien, ou l'autorisation de subventions déguisées aux énergies fossiles et fissiles, certaines dispositions contenues dans le paquet risquent également d'entraver la progression des énergies renouvelables.

Par ailleurs, à la différence de l'objectif 2020 (20 % de renouvelables dans la consommation finale d'énergie) qui avait été adopté en 2008, l'objectif des 27 % à atteindre en 2030 n'est pas décliné en objectifs nationaux pour chacun des 28 Etats-membres, ce qui risque de fragiliser l'objectif global. A cela s'ajoute l'avènement du marché de capacité qui servira en France à subventionner, au frais du consommateur, les centrales gaz, fioul, charbon et nucléaires.

### Financer la rénovation énergétique

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la Commission propose un cap contraignant de 30 % d'économies d'énergie d'ici 2030. Là aussi, elle manque d'ambition puisqu'elle a elle-même analysé par le passé que relever

l'objectif à 40 % permettrait d'augmenter de 2 % le revenu moyen des ménages et de créer 860 000 emplois. Cette directive ne permet pas non plus d'avancer suffisamment sur des questions-clés : le financement de la rénovation énergétique, l'introduction d'objectifs sectoriels contraignants ou encore la séparation contractuelle entre fourniture d'énergies et services d'efficacité énergétique.

L'introduction de la notion de précarité énergétique dans plusieurs textes est cependant une évolution positive : la directive «*marché de l'électricité*» propose par exemple une dérogation aux règles de marché pour les précaires énergétiques. L'obligation d'une définition nationale de la précarité énergétique est également incluse.

### Lutter contre le réchauffement climatique

Les financements pour la transition énergétique et le climat peinent manifestement à devenir une priorité au niveau européen, notamment dans le cadre du Plan Juncker, dont l'objectif de consacrer 20 % des investissements au climat semble aujourd'hui hors d'atteinte et l'objectif de consacrer 20 % de ses dépenses au climat à horizon 2020 est encore loin.

## La Programmation pluriannuelle de l'énergie en demi-teinte

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été publiée au Journal officiel fin octobre. Ce document décline les objectifs de la loi sur la transition énergétique et fixe des trajectoires d'évolution de la consommation et de la

production d'énergie par filière jusqu'à 2023. Il propose une évolution ambitieuse des énergies renouvelables dont les objectifs de production sont disponibles dans un décret publié le 27 octobre 2016. Cependant, il renonce à diminuer la production

nucléaire, ce qui permettrait concrètement de laisser plus de place aux renouvelables, et se contente de demander à EDF d'établir un «*plan stratégique*» compatible avec l'atteinte de 50 % de nucléaire dans la production d'électricité en 2025.

## FRANCE

## Travaux embarqués : le décret finalement modifié

La ministre de l'Environnement Ségolène Royal a tranché au profit des défenseurs du patrimoine qui ont obtenu la réécriture du décret du 30 mai 2016 définissant l'embarquement de l'efficacité énergétique lors de travaux importants. Ce décret modificatif, qui a fait l'objet d'un vote positif du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, précise désormais que la mise en oeuvre d'une isolation thermique par l'extérieur ne s'appliquera que sur des parois constituées des matériaux suivants : briques industrielles, blocs béton industriels ou assimilés, béton banché ou bardages métalliques. Dans son état initial, ce décret consistait pourtant un compromis équilibré.

Avec l'introduction de nouveaux critères d'exclusion, cette obligation de mettre en oeuvre des travaux d'isolation des murs dans l'intention de réduire la consommation d'énergie (pas nécessairement par le biais de l'isolation extérieure) ne concerne désormais plus la majorité des bâtiments les plus anciens, notamment ceux construits avant 1948. Ces derniers représentent pourtant quatre logements sur dix en France et concentrent les besoins d'amélioration les plus importants (selon l'Agence nationale de l'habitat). Les personnes qui y vivent, souffrant parfois de précarité énergétique, ne bénéficieront pas d'une amélioration de leur confort. Et les économies d'énergie attendues ne seront

pas à la hauteur de l'ambition portée par la loi.

En donnant sa faveur aux défenseurs du patrimoine, la ministre éteint l'incendie mais ne parvient pas à réconcilier deux objectifs : celui d'imposer la transition énergétique qui est un défi majeur auquel la société est actuellement confrontée, et de respecter la diversité et les caractéristiques du patrimoine bâti. Une filière de la rénovation énergétique qui reposerait sur des professionnels compétents, formés aux techniques des bâtiments basse consommation, impliqués sur leur territoire et connaissant ses caractéristiques architecturales, doit émerger en France. C'est une occasion manquée de soutenir ce projet inclusif.

## L'Occitanie : la première région à énergie positive d'Europe

Le 28 novembre 2016, le Conseil régional d'Occitanie a voté à une large majorité (117 voix pour, 39 voix contre) une délibération visant à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. La Région se fixe ainsi un cap ambitieux. Des experts seront mobilisés pour préciser la stratégie au cours de l'année 2017 qui se clôturera

par une large concertation citoyenne impliquant également les collectivités. Pour atteindre 100 % d'énergie renouvelable, l'Occitanie devra réduire de 33 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 et augmenter de 250 % la production d'énergie renouvelable (qui représente actuellement 21 % de la consommation d'énergie finale de la

Région). Deux outils ont d'ores et déjà été annoncés pour atteindre cet objectif : la création d'une agence régionale de l'énergie et du climat qui aura pour mission de massifier les projets en énergie renouvelables, et le lancement d'un appel à projets régional en faveur de l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque.

## MONDE

## A la COP 22, les pays les plus pauvres sont les plus ambitieux

**A** Marrakech, «*mais où étaient les Etats ?*» se demande le Réseau Action Climat. Durant la COP22 qui s'est déroulé du 7 au 18 novembre 2016, les négociateurs n'ont pas fait preuve du sursaut indispensable pour concrétiser les engagements de l'Accord de Paris. Pour aider les populations les plus pauvres à s'adapter aux effets des changements climatiques et à accéder aux énergies renouvelables, les ONG attendaient des propositions concrètes et des financements de la part des gouvernements. Seuls les pays en développement ont pris les devants : 48 d'entre eux ont adopté l'objectif commun de s'approvisionner à 100 % à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2050. Pendant ce temps, en France, et malgré la loi de transition énergétique, les énergies renouvelables peinent à dépasser 15 % de l'énergie que nous consommons. Un décalage persiste entre les engagements internationaux et les outils et moyens dont nous disposons sur le plan national pour la transition énergétique. Les



gouvernements doivent passer des paroles aux actes pour éviter un réchauffement planétaire supérieur à 3°C d'ici à la fin de ce siècle.



BILLET D'HUMEUR Par Marc Jedliczka

## Pénurie d'électricité : la mobilisation citoyenne, oui, mais pas au secours du gang des grille-pains!

« Passage traditionnellement difficile, la pointe électrique hivernale donne cette année des sueurs froides au gouvernement. Avec 21 réacteurs nucléaires à l'arrêt sur 58 - dont 18 pour raisons de sécurité - les coupures menacent à tel point que Ségolène Royal a décidé de lancer une campagne de « mobilisation citoyenne » mettant en avant un certain nombre de « gestes simples » en faveur des économies d'électricité. Toute incitation à la baisse des consommations d'énergie est bonne à prendre ! Le CLER ne peut que se féliciter de cette opération, mais souhaite saisir cette occasion pour s'interroger sur l'efficacité réelle de mesures reposant sur le seul bon vouloir des citoyens et rappeler l'Etat à ses propres responsabilités.

Le communiqué du ministère évoque le rôle du chauffage électrique « qui rend notre système électrique particulièrement sensible aux variations des températures extérieures ». C'est le moins

qu'on puisse dire : chaque degré en moins sur le thermomètre lors d'une vague de froid impose de démarrer immédiatement l'équivalent de 2 à 3 réacteurs nucléaires. Mais qui nous a mené dans cette impasse en France ? L'origine du problème se trouve dans la promotion insensée de cette technologie aux coûts économiques, sociaux et environnementaux astronomiques qui a commencé dans les années 1970 avec le slogan « tout-électrique-tout nucléaire » pour ne plus jamais s'arrêter. Voici quelques exemples récents qui révèlent toute l'hypocrisie de la situation.

### Un lobbying pro radiateurs

Non contente de gommer des statistiques officielles le contenu carbone de ce mode de chauffage qui fait, au final, très largement appel à la houille et au lignite allemands, la France a fait pression au niveau européen et obtenu en 2013, que ces convecteurs électriques échappent aux règles d'étiquetage per-

mettant aux consommateurs de pouvoir les comparer aux autres solutions plus économes qui s'offrent à eux.

Préférant s'acharner à imposer à ses partenaires européens un « marché de capacité » consistant à rémunérer le maintien en état de fonctionnement de centrales électriques (pour ne les démarquer que quelques dizaines d'heures par an), la France renâcle toujours à se donner les moyens du vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments qui lui permettrait, via l'éradication de « grille-pains », de résoudre définitivement la question de la pointe hivernale. A l'heure où les déboires à répétition du nucléaire et le vieillissement accéléré des réacteurs mettent en évidence l'absurdité du tout électrique d'un autre âge et le risque qu'il fait porter à notre pays, il est temps que l'Etat mette en toutes circonstances ses actes en cohérence avec ses discours et porte enfin réellement l'efficacité énergétique au premier rang de ses priorités ! »

## AGENDA

### Rendez-vous au salon Be Positive 2017

Le Salon professionnel Be Positive aura lieu du 8 au 10 mars 2017 à Lyon - Eurexpo. Sur le thème de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et des territoires, il rassemblera 30 000 professionnels et plus de 500 exposants, acteurs de la transition énergétique. Le CLER est partenaire

de ce salon et à ce titre, permet à ses adhérents d'y accéder gratuitement. Sur place, trois espaces complémentaires déclineront les thématiques « EnR & Territoires », « Energies dans le bâtiment » et « Bâtiment & Aménagement ». Territoires à énergie positives, mobilité durable, stockage, autoconsommation,

le salon ENR & Territoires  
Energies dans le bâtiment  
Bâtiment & Aménagement  
**BePOSITIVE**

smart cities, gestion des réseaux... de nombreux sujets seront traités à l'occasion de plateaux TV et de conférences. Tout le programme est à découvrir sur le site [bepositive-events.com](http://bepositive-events.com).

**Pour télécharger votre badge gratuitement, utilisez le code SMCLE.**



### Power to change : la Rébellion énergétique bientôt au cinéma

Un futur énergétique 100 % renouvelable ? En Allemagne, des pionniers de la transition mènent une véritable révolution énergétique. Grâce à leurs projets locaux et leur dynamisme, ils démontrent que chacun d'entre nous, à son échelle, peut passer à l'action. Le plaidoyer *Power to change* sortira en France le 11 janvier 2017. De nombreux ciné-débats sont d'ores et déjà organisés dans toute la France. Découvrez cette programmation et proposez un ciné-débat à l'adresse : [www.jupiter-films.com](http://www.jupiter-films.com)



# A l'origine du parc éolien citoyen de Plélan-le-Grand, la démarche d'un entrepreneur

Par Esther Bailleul, chargée de mission «Energie et territoires» au CLER

**La culture entrepreneuriale dans le domaine des énergies renouvelables n'est pas très répandue en France. Pourtant, des hommes et des femmes, inscrits dans leurs territoires et parfois néophytes en matière d'énergie, ont porté parmi les premiers grands projets citoyens d'énergies renouvelables. Ce qui suppose de trouver des moyens de départ, mais aussi de se doter de compétences techniques, financières et d'animation.**

Patrick Saultier, formé à l'ingénierie de l'énergie en France et en Allemagne, est l'artisan du parc éolien citoyen de Plélan-le-Grand. Elu adjoint de cette commune de 2500 habitants, il présente dès 2001 à ses collègues élus la situation de l'éolien au Danemark où le développement se fait principalement avec la participation forte de la population. Quand des développeurs viennent proposer des projets sur la commune en 2003, aucun ne souhaitait impliquer la population. Les élus s'interrogent : comment faire pour que les habitants qui le souhaitent puissent s'impliquer réellement ? Après un travail avec les services de la Préfecture et une analyse financière, les élus décident d'initier un projet local. Au fil des échanges avec les habitants, la réflexion s'amplifie et un groupe se forme. Pour lever les fonds

nécessaires au développement du parc, l'idée naît de créer une société citoyenne indépendante de la municipalité.

## 84 000 euros au départ

Pendant plusieurs mois, à partir de mi-2004, les habitants les plus motivés se réunissent une fois par semaine. Il en ressort un noyau de douze citoyens : des militants des énergies renouvelables, de l'action participative locale ou de l'aventure humaine. Parmi eux, une infirmière, un retraité de France Télécom, un maraîcher bio, un informaticien... En novembre 2004, chaque membre du groupe apporte six mille euros ou plus, avec le risque de tout perdre. Avec un montant de départ de 84 000 euros, ils créent une société baptisée Brocéliande Energies Locales (BEL). Patrick Saultier assure le rôle d'ingénieur et de coordinateur. Il est convenu entre les

associés qu'il recevra une rémunération de 1 000 euros par mois et, si le projet réussit, une rémunération complémentaire correspondant au salaire d'un ingénieur débutant quand le projet sera bouclé (s'il est un jour bouclé). En somme, Patrick Saultier a, en plus de son capital de départ, apporté son travail en apport en nature à la société.

C'est cette société qui financera les études de vent et les différentes études d'impact réalisées par une quinzaine de prestataires. Patrick Saultier travaille à plein temps : coordination, démarches administratives, juridiques ; localisation des éoliennes, en concertation avec les propriétaires fonciers ; organisation d'une visite de parc en Vendée ; consultation des constructeurs... jusqu'à obtention du permis en mai 2006, 18 mois seulement après la création de la société. Il établit ensuite le dossier de consultation des entreprises et assure le suivi du chantier. Les éoliennes produiront finalement les premiers kWh fin 2008. Pour le financement des fonds propres, les douze fondateurs ont fait un emprunt obligataire à 70 personnes de leur entourage et ont récolté 550 000 euros en deux mois, sans publicité!

## COMMENT DÉVELOPPER UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUELEBLE CRÉATEUR DE VALEUR LOCALE ?



Partout en France ou presque, d'importantes ressources renouvelables sont à portée de main et attendent d'être valorisées. En exploitant ce gisement, les acteurs locaux ont tout à gagner et peuvent bénéficier de retombées économiques et sociales importantes, en fonction de l'implication (notamment en capital) de tous les acteurs locaux dans les projets. Dans un projet d'énergie renouvelable, la phase de développement est délicate : c'est à la fois la plus risquée et la plus difficile à financer. Le réseau des Territoires à énergie positive, animé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique a élaboré un document complet intitulé «Financer le développement de projets d'énergie renouvelable d'intérêt territorial», dont est extrait ce retour d'expérience. Différentes approches de financement de cette phase y sont donc passées au crible, illustrées par de nombreux exemples qui montrent la variété des projets d'énergies renouvelables entrepris au niveau local, et témoignent qu'il est tout à fait possible de se lancer dès aujourd'hui avec l'implication de tous.

**64 pages, téléchargement libre sur [www.tepos.fr](http://www.tepos.fr)**



## En Nouvelle Aquitaine, un réseau régional au service des projets citoyens d'énergie renouvelable

Dans son étude intitulée *Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?* (février 2016), l'Ademe recommande de « continuer à accompagner la dynamique des projets d'énergies renouvelables participatives en France », notamment en donnant des outils aux réseaux qui les portent. Suivant cette recommandation, et inspirés par les neuf réseaux déjà existants en France (Taranis en Bretagne, EC'LR en Languedoc Roussillon, Energie partagée en PACA...), la coopérative Enercoop Aquitaine a créé et anime depuis avril 2016 le réseau CIRENA (Citoyens en Réseau pour des Énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine).

En 2014, la coopérative Enercoop Aquitaine a bénéficié d'une aide de la Région Aquitaine au titre de l'innovation sociale pour lancer le réseau. Cette aide a permis de financer son amorçage en 2016, toujours soutenu activement par le Conseil régional. CIRENA réunit déjà une vingtaine de membres, constitué principalement de collectivités locales et de collectifs citoyens. Il permet l'échange de pratiques et la mutualisation de compétences entre ses membres, et facilite l'émergence de nouveaux projets. Concrètement, CIRENA accompagne les projets citoyens d'énergies renouvelables sur les questions techniques, juridiques et financières sur toutes les étapes d'un projet sans se substituer à un bureau d'études. Le réseau sera présent aux Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux et animera un atelier le jeudi 26 janvier le matin.

## En Charente-Maritime, des acteurs locaux pour les énergies renouvelables

Pour développer, financer, construire et exploiter des toitures photovoltaïques sur des bâtiments appartenant aux collectivités territoriales, le CRER (Centre régional des énergies renouvelables), basé à La Crèche près de Niort, a créé une société : DémoSol. Accompagné par Lumo, la plateforme de financement participatif dédiée aux énergies renouvelables

installée à La Rochelle, elle vient d'ouvrir son premier projet financé grâce à l'investissement citoyen. Cette toiture photovoltaïque installée sur la crèche de Dolus d'Oléron a vu le jour grâce à la coopération d'un installateur photovoltaïque local, et de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron qui a bien l'intention d'en faire une île à énergie positive! Cette centrale, composée de 32 panneaux photovoltaïques pour un total de 54 m<sup>2</sup>, produira chaque année plus de 10 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité d'un tour du monde en voiture électrique.

**Infos :** [www.crer.info](http://www.crer.info)

## Dans le Thouarsais, les agriculteurs font leur transition énergétique

Dans le cadre de sa démarche Territoires à énergie positive, la Communauté de Communes du Thouarsais propose aux agriculteurs du territoire de participer au programme Agriculture positive en Thouarsais (AGRIPOST), en partenariat avec la Chambre d'agriculture 79 et le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Haut-Bocage. Il consiste à accompagner les agriculteurs vers une démarche d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre grâce à un accompagnement individuel (diagnostic énergétique, plan d'actions) et collectif (travaux de groupes, journées d'échanges), et avec une approche globale de l'exploitation (machinisme, bâtiments, pratiques culturelles).

**Infos :** [dei@thouars-communaute.fr](mailto:dei@thouars-communaute.fr)

## « Quand le logement rend malade » : première expérimentation en ex-Aquitaine

Le Centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) propose un accompagnement global des ménages repérés comme étant en situation de précarité énergétique dans le cadre d'un nouveau dispositif qui permet de travailler aussi bien sur la santé des occupants que sur la qualité du logement. Depuis 2015, près de trente ménages (propriétaires et locataires) sur l'ensemble des départements de l'ex-Aquitaine (en secteurs rural et urbain) ont reçu la visite d'une Conseillère médicale en environnement intérieur, suivie d'une intervention des conseillers Energie du CREAQ dont le but est de promouvoir les principes du développement durable, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, l'éco-construction sur le bâti et les usages du logement. Un suivi est effectué 13 à 16 mois après la visite afin d'évaluer l'apport de la démarche et l'évolution de la qualité de vie et de l'état de santé du patient. Ce projet (financé par l'Ademe Aquitaine, la Fondation Abbé Pierre, la DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la CARSAT Aquitaine) est exploratoire : une évaluation permettra de vérifier la pertinence de ce dispositif et pour identifier les enjeux réels liés au volet santé de la précarité énergétique sur ce territoire.



## Une filière pour la construction paille dans la nouvelle Région

Des acteurs de la construction en paille se sont réunis au sein d'une nouvelle association : Résonance Paille, le Réseau régional de la construction paille en Nouvelle Aquitaine. En Parallèle, ces acteurs mettent en place un plan d'actions en partenariat avec les institutionnels régionaux et le Réseaux français de la Construction paille pour donner vie à cette filière régionalement. Au programme, maîtrise de l'approvisionnement, montée en compétence des acteurs, animation, communication, sensibilisation, formation, facilitation des projets de construction, de la recherche et des innovations. Pour prendre part à ce nouveau grand réseau, deux contacts sur les territoires :

**En Aquitaine :** [nathaliesamson@alteramazones.fr](mailto:nathaliesamson@alteramazones.fr)  
**et en Limousin Poitou Charentes :** [nicolas.rabuel@rfcp.fr](mailto:nicolas.rabuel@rfcp.fr)

## FORMATION

### Les clés de la réhabilitation énergétique dans un MOOC

Le secteur du bâtiment est en pleine mutation. La transition énergétique, mais aussi la transition numérique, impactent les métiers et les savoirs-faire. Pour former les professionnels et les aider à s'adapter à ces évolutions, l'Ademe et le Plan Bâtiment Durable proposent une nouvelle plateforme de formation en ligne dédiée au bâtiment durable dont les premiers cours débuteront le 17 janvier 2017.

Un membre du CLER, l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (ASDER), a conçu la première session qui abordera le thème de la rénovation énergétique et apportera

les éléments techniques et socio-économiques de base que chacun doit connaître sur la réhabilitation énergétique. En cible principale, les artisans et personnels de chantier, pour qui cette nouvelle approche de formation à distance, facile d'accès et souple, est particulièrement adaptée. Mais de nombreux autres acteurs peuvent être concernés : maîtrise d'œuvre et professions de conseils, formateurs et enseignants ainsi que leurs apprenants, maîtres d'ouvrage (professionnels ou particuliers), auto-rénovateurs...

La formation durera six semaines et sera composée de cours théoriques et



pratiques en ligne complétés par des exercices, quiz, études de cas, sujets de débat, téléchargements de documents de référence. Le tout accompagné de vidéos pédagogiques commentées et de vidéos de chantier. Prévoir de 1h30 à 3h par semaine selon l'approfondissement choisi par chaque apprenant.

[mooc-batiment-durable.fr](http://mooc-batiment-durable.fr)

## CONCOURS

### Clap de fin : la 7e édition du concours CLER Obscur récompense quatre nouveaux films



Depuis six ans, le concours de courts-métrages CLER Obscur récompense des films courts qui mettent en scène notre transition énergétique. Chez un individu, au sein d'une famille ou d'une collectivité, ils décrivent les évolutions de la société sur la thématique de l'énergie et sa ré-appropriation par les citoyens. Ils mettent l'accent sur l'enthousiasme, la solidarité et la capacité mobilisatrice des nombreuses initiatives qui naissent de la simple volonté de bâtir un monde sobre, aux ressources

énergétiques naturelles et propres, décentralisées et 100 % renouvelables. En 2016, le concours a permis une fois de plus de valoriser quatre films courts et leurs réalisateurs. Suivez des élèves d'une école primaire des Hautes-Alpes et leur institutrice qui cherchent à évaluer ce que représente un kilowattheure, découvrez le parc éolien «A tout vent» et la motivation de ses investisseurs citoyens, écoutez les explications d'un jeune internaute converti qui met en valeur les atouts de la transition énergétique, et enfin «*transitionnez-vous*» avec un film créatif qui utilise le collage et le montage pour susciter le changement dans toutes les têtes! A l'année prochaine!



#### LES LAURÉATS 2016 :

##### PRIX DU JURY :

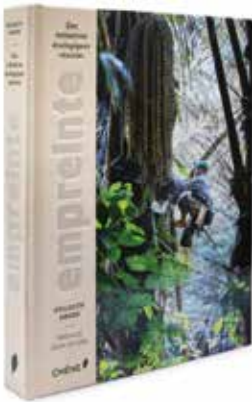
«*Transitionnez – vous!*»

par Mathilde Landreau & Laura Serreau

##### PRIX DES INTERNAUTES :

- 1<sup>ER</sup> PRIX : «*Du rouge au vert : la transition énergétique!*» par Vincent Verzat
- 2<sup>E</sup> PRIX : «*À tout vent : des éoliennes qui nous appartiennent*» par Energie partagée
- 3<sup>E</sup> PRIX : «*1 Kwh = facile à consommer, mais à produire ?*» par Karine Goninet

## Les chantiers de la transition énergétique autour du monde

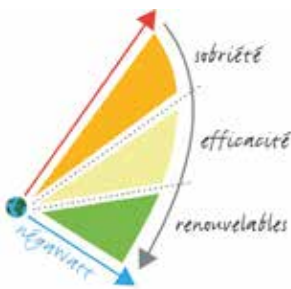


Les photographes et les rédacteurs du collectif Argos ont enquêté en France, au Texas, aux Pays-Bas, mais aussi au Cap Vert, au Burkina Faso ou en Indonésie. Ils ont ramené de leurs voyages des reportages passionnants sur des initiatives écologiques réussies, brossant le portrait sensible de femmes et d'hommes qui nous prouvent qu'une autre voie est possible. A l'échelle de leur village, de leur région ou de leur pays, ces pionniers de la transition énergétique inventent de nouvelles façons de cultiver, de se loger et de tirer parti des ressources naturelles sans épuiser la terre. Un livre d'images et de textes, à mettre entre toutes les mains!

**Empreinte, des initiatives écologiques réussies – Editions du Chêne – 2015**

### AGENDA

## Hiver 2017



### Nouveau scénario négaWatt 2017-2050

**Le 25 janvier, à Paris**

Actualisé et enrichi par de nouvelles analyses réalisées par l'association négaWatt, ce nouveau scénario confirme non seulement la possibilité technique d'une transition énergétique vers le 100 % renouvelable, mais insiste également sur l'ensemble des co-bénéfices associés. Les effets positifs d'une transition ambitieuse sur l'emploi, l'économie, la sécurité énergétique, la pollution de l'air ou encore la précarité énergétique seront par exemple présentés. Ainsi, le scénario négaWatt 2017-2050 éclaire les choix qui feront d'une transition indispensable et possible une transformation réussie, bénéfique pour l'ensemble de la société.

**Programme et réservations : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)**

### Construire un partenariat entre acteurs du territoire et développeur

**Le 31 mars, à Paris**

Energie Partagée, en partenariat avec Enercoop Languedoc-Roussillon, organise une formation à destination des collectivités et des porteurs de projets citoyens sur la conception et la construction de partenariats sécurisés avec les entreprises de développement. La formation est dispensée par Guillaume Marcenac, responsable du pôle production d'Enercoop Languedoc-Roussillon. Elle sera illustrée par les témoignages de Jean Bacci et Loïc Imbard de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, et de Thierry Restif, Vice-président de la Communauté de communes Pays de la Roche aux Fées.

**Programme et réservations : [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)**



## Bulletin d'abonnement

**1 an d'abonnement (4 n°): 35 € France métropolitaine  
40 € DOM-TOM et étranger**

**2 ans d'abonnement (8 n°): 70 € France métropolitaine  
80 € DOM-TOM et étranger**

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Organisme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_ Web: \_\_\_\_\_

**Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:**

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

**Abonnez-vous sur internet : [www.cler.org/cler-infos-abonnements](http://www.cler.org/cler-infos-abonnements)**



**Au sommaire du prochain numéro :  
La transition énergétique  
est une chance**

**Vous pouvez commander les anciens  
numéros du CLER Infos.**

**Rendez-vous sur le site du CLER:  
[www.cler.org/-Revue-CLER-Infos](http://www.cler.org/-Revue-CLER-Infos)**